

# Convocation pour escroquerie

Par ilh0202, le 09/05/2016 à 17:33

Bonjour,

j'espère que j'aurais des réponses à mes questions, ou juste avoir des conseils.

J'ai reçu une première convocation comme quoi je suis soupçonnée d'avoir commis ou tentée de commettre une escroquerie par internet et qu'il fallait que je me présente au commissariat pour être entendue sur ces faits. Là, stupeur, je n'ai pas compris, 15 jours de stress, le 30/09/2015 je me déplace au commissariat et l'APJ commence à me poser des questions auxquelles j'ai répondu (non) car je n'ai jamais passé de commandes sur ces sites internet. Quand il a vu que je ne savais pas ce qui m'arrivait et que je commençais à m'effondrer, il m'a expliqué que dans ce dossier il n'y avait pas que mon nom mais aussi plusieurs personnes dans le même cas que moi, ils ont déjà l'adresse IP de la personne mais l'ont toujours pas attrapée. A la fin de l'audition, il m'a dit qu'il me contacterai pour me tenir au courant (ça a duré 15 min).

Et voilà qu'aujourd'hui je reçois une nouvelle convoc (pour le 23/05/2016) et cette fois-ci motif escroquerie. Je décide d'appeler pour avancer le rdv, je demande à l'APJ (super gentille) de me donner quelques détails, elle m'explique qu'elle a 200 dossiers, et que je le saurai le jour J.

Pouvez-vous me dire comment je peux être convoquée à deux reprises alors que je n'ai rien fait ? et comment ces gens arrivent à utiliser mes coordonnées ?

Merci d'avance.

PS: je n'ai jamais reçu de colis chez moi.

#### Par chaber, le 09/05/2016 à 18:27

bonjour

[citation] Et voilà qu'aujourd'hui je reçois une nouvelle convoc (pour le 23/05/2016) et cette fois-ci motif escroquerie, je décide d'appeler pour avancer le rdv, je demande à l'APJ (super gentille) de me donner qlq détailles elle m'explique qu'elle a 200 dossiers, et que je le saurais le jour j.[/citation]tout à fait normal de ne pas donner de renseignements par téléphone

[citation]Pouvez-vous me dire comment je peux être convoquer à deux reprises alors que je n'ai rien fait? et comment ces gens arrivent à utiliser mes coordonnées?[/citation]convoqué une 2ème fois certainement pour complément d'informations

#### Par ilh0202, le 09/05/2016 à 19:22

Merci pour votre réponse.

Sachant que pendant la première audition, il m'avait montré deux factures des sites concernées, j'ai répondu que ce n'est pas moi qui a commandé, il m'a dit que la personne l'a fait à mon nom. la personne qui fait ces commandes utilises une carte bancaire d'une autre personne, et cette dernière à porter plainte contre X.

Complément d'information, j'ai tout expliqué la première fois, je sais que je n'ai rien fait, mais je trouve ça absurde d'être mêler à une histoire alors que je n'ai rien demandé, et surtout stressant.

### Par ilh0202, le 13/05/2016 à 17:29

Merci pour vos réponses, j'ai contacté une association, on m'a conseillé de demander une copie du premier procès verbal, vu qu'il fait foi de mon dépôt de plainte. et que apparemment il y a prescription quand c'est des achats sur internet (13 mois).

Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plaît?

## Par chaber, le 14/05/2016 à 08:15

Normalement le PV d'audition n'est délivré qu'à un avocat

[citation]vu qu'il fait foi de mon dépôt de plainte[/citation]Vous avez dû recevoir un certificat de dépôt de plainte